



Mémoire sur le PPU du secteur de la Sapinière

Plein air Val-David répond à l'invitation de la municipalité de Val-David, lancée à ses résidents et aux acteurs de la communauté, à participer à la définition de la vision de développement du secteur de la Sapinière.

Plein air Val-David ne souhaite pas ici se prononcer sur la pertinence ou la légitimité de l'imposition d'une réserve foncière par la municipalité de Val-David sur certains lots se trouvant dans le secteur de la Sapinière. Notre intervention se limite à partager notre vision sur l'utilisation de ce territoire dans l'éventualité où la municipalité en devenait propriétaire.

La mission de Plein air Val-David est de favoriser l'accès à des espaces verts et à des plans d'eau pour la pratique d'activités sportives, récréatives et éducatives de plein air pour l'ensemble de la collectivité et des visiteurs de la région de Val-David, le tout dans une perspective de loisirs et de conservation. Pour atteindre ces objectifs, Plein air Val-David peut notamment acquérir des terrains à potentiel récréatif, éducatif ou de conservation. Au cours des dernières années, il s'est prévalu de ce pouvoir pour acquérir des terrains adjacents au parc régional de Val-David/Val-Morin, pour en faire ensuite donation à la municipalité.

Plein air Val-David croit qu'il est dans l'intérêt de la collectivité et des visiteurs de la région de Val-David d'avoir accès aux pistes et sentiers du parc régional qui traversent les terrains faisant l'objet de la réserve foncière, ce qui n'est plus le cas depuis que la propriétaire n'accorde plus de droit de passage. Plein air Val-David souhaite que la zone où se trouvent ces sentiers et pistes soit intégrée au parc régional et éventuellement à la réserve naturelle afin de lui assurer une plus grande protection. Cette position est conforme à sa mission de favoriser l'accès à des espaces verts pour la pratique d'activités de plein air et d'en assurer la conservation. Dans ce contexte, Plein air Val-David est opposée au développement résidentiel ou commercial dans le secteur de la Sapinière, car il entraînerait une réduction des espaces verts dans un secteur qui constitue le noyau du plein air à Val-David.

Plein air Val-David n'est pas hostile à la construction d'une école sur le territoire faisant l'objet de la réserve foncière dans la mesure où celle-ci n'empiète pas sur les pistes et sentiers du parc régional actuel. Dans l'éventualité où une école serait construite dans le secteur, il est primordial que la protection des espaces verts et des paysages soit prise en considération lors des phases de conception et de construction. Il serait intéressant d'avoir une approche écoresponsable en ce qui concerne le type de stationnement qui y serait permis et de s'inspirer de pratiques innovantes dans le but de favoriser une surface perméable, comme celle du stationnement du Chalet Anne Piché. De plus, le stationnement de l'école pourrait aussi être utilisé par les usagers du parc, notamment



les grimpeurs qui utilisent le secteur du Mont-Césaire, lors des fins de semaine, des jours fériés et des vacances scolaires. Cela éviterait d'agrandir le stationnement actuel, au détriment des espaces verts, pour répondre à la croissance de la fréquentation du parc et aurait pour effet de désengorger les rues à proximité du secteur Anne-Piché. Si l'augmentation de l'achalandage justifiait que de nouvelles places de stationnement soient ajoutées, nous suggérons qu'un stationnement incitatif soit ajouté à l'extérieur du noyau villageois et qu'il soit relié au chalet Anne-Piché par une piste cyclable. Un service de navette pourrait également être offert les jours d'affluence.

Les aménagements des routes qui relient l'école aux différents quartiers ainsi qu'au cœur villageois devraient être réfléchis afin de favoriser la mobilité active des écoliers. Un sentier pédestre et une piste cyclable devraient à tout le moins relier le Parc linéaire et la rue de la Sapinière à l'école.

En conclusion, la perspective d'un développement réfléchi et soutenable, en accord avec des principes de conservation de la nature et d'accès à la nature pour les citoyens de tous âges et pour les visiteurs amateurs de grand air réjouit Plein air Val-David.